

Les Aires Terrestres Éducatives en Bourgogne-Franche-Comté

46

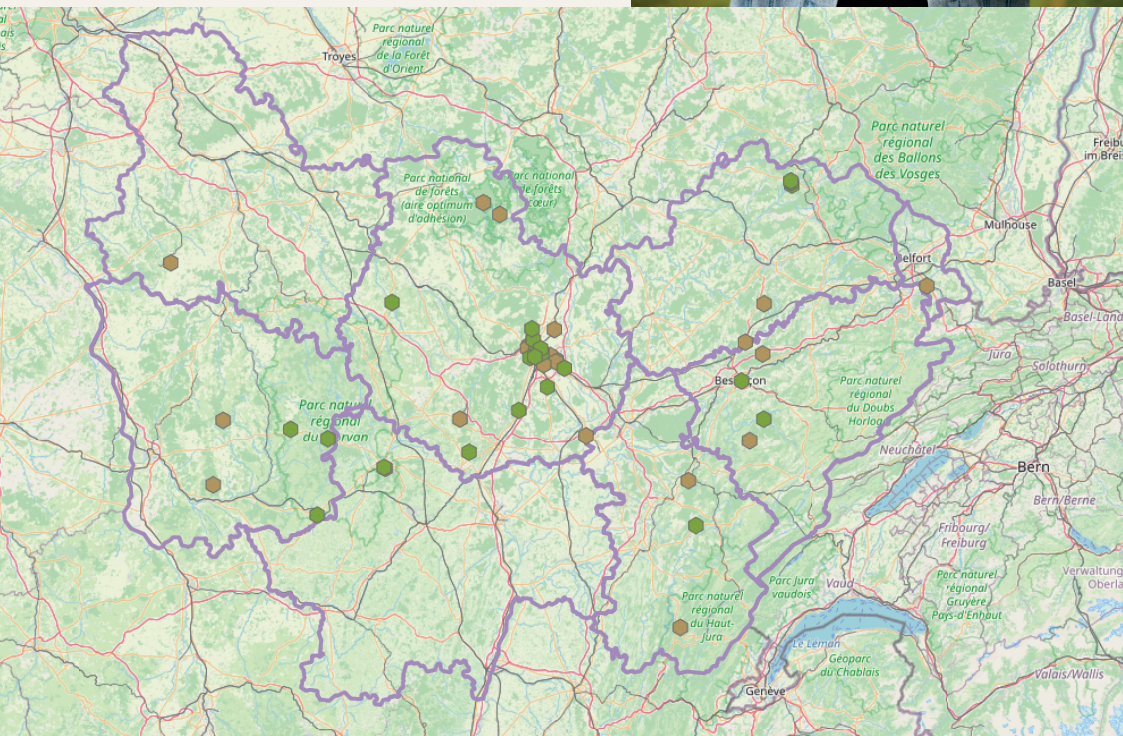
Aires Terrestres Éducatives

inscrites pour l'année
scolaire 2022-2023

Aire
Terrestre
Éducative



Aires Terrestres Éducatives



Pour plus d'informations

www.arb-bfc.fr/les-aires-terrestres-educatives

Bourgogne-Franche-Comté



Rejoindre
le réseau



L'Office français de la Biodiversité (OFB) coordonne le réseau des Aires Éducatives sur la base des orientations prises par le comité de pilotage. Celui-ci réunit trois ministères (Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Transition écologique, Outre-Mer) et l'OFB.
En Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence Régionale de la Biodiversité appuie l'accompagnement des Aires Éducatives.



Aires Terrestres Éducatives

QUOI ?



Zone terrestre de petite taille, gérée de manière participative par les élèves de cycle 3 et 4, leur enseignant et avec l'aide d'un référent, en suivant des principes définis par cette présente charte. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection de l'environnement par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'acteurs du territoire.



Ce projet éco-citoyen, en lien direct avec les acteurs du territoire, s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'enseignement scolaire.

Le saviez-vous ?



La démarche Aire Terrestre Éducative s'inspire des Aires Marines Éducatives, nées en 2012, dans l'archipel des îles Marquises en Polynésie française. Suite à la présentation des résultats d'une campagne océanographique à l'école de Vaitahu, les élèves ont souhaité devenir responsables d'une zone littorale délimitée dans leur baie.

QUAND ?

Une Aire Terrestre Éducative se développe tout au long de l'année scolaire, elle a vocation à durer sur le long terme.

Un passage de flambeau est assuré d'année en année entre les élèves

COMMENT ?

L'enseignant, avec le soutien de la structure référente, amène les élèves à construire leur projet d'Aire en suivant les étapes du guide méthodologique et autres outils développés par l'OFB.



Latitudes 21 - Spectacle d'ambulatoire intitulé "A travers temps"

Cette démarche s'inscrit pleinement dans tous les programmes scolaires. Grâce au **Groupe Régional des Aires Éducatives** (GRAE), les porteurs de projet bénéficient d'interlocuteurs ancrés localement et d'un relais privilégié local : l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). Cette mission répond directement à l'un des objectifs de la SRB (Stratégie Régionale pour la Biodiversité) : **Faire émerger une culture de la Nature.**



Je suis enseignant et **je veux lancer ma classe dans la démarche**, que dois-je faire ?

Les inscriptions sont ouvertes chaque année.

Plus d'information sur le site de l'OFB : ofb.gouv.fr/aires-educatives

Toutes les informations

<https://www.arb-bfc.fr/les-aires-terrestres-educatives/>

QUI ?

Une Aire Éducative est gérée par les élèves d'une ou plusieurs classes de cycle 3 (CM + 6e) et cycle 4 (5e, 4e, 3e) encadrés par leurs **enseignants** et **une structure** de la sphère de l'éducation à l'environnement.

La **commune** valide le projet et propose des sites potentiels. L'implantation et le maintien d'une Aire Éducative sur une commune est un véritable travail d'équipe qui implique une multitude d'acteur, c'est cette transversalité qui traduit la force éducative du dispositif.

OU ?

Partout en Bourgogne-Franche-Comté, sur la commune de l'école, à proximité de l'école. Le site de l'Aire ne doit pas nécessairement se trouver dans un espace protégé.



Quels milieux/sites choisir ?

Ils peuvent être très variés et se trouver à la campagne, montagne comme en ville : vasière, zone humide (marais, tourbière,...), rivière, lac, étang, mare, terrain vague, forêt, prairie, friche, bois, clairière, parc urbain, bocage...



ATE Montmuzard (21)

Les étapes pour monter mon projet et m'inscrire :

Identifier une structure (« Le référent ») qui peut m'accompagner dans mon projet : structure de la sphère de l'éducation à l'environnement, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités ... ;

Me rapprocher de ma commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'Aire Terrestre Éducative (le choix final revient aux élèves) ;

Évaluer le coût du projet avec le référent afin de lancer des demandes de financement.



Référente pour la thématique Éducation à l'Environnement et Développement Durable (EEDD) au sein de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et animatrice du réseau des Aires Terrestres Éducatives (ATE) en Bourgogne-Franche-Comté.

Morgane LAPORTE
06 63 60 22 58
morgane.laporte@arb-bfc.fr